



## question sur succession enfants

Par **chamois745**, le **12/08/2013** à **11:04**

Bonjour,

Je suis veuve depuis 7 ans et j'ai acheté après le décès de mon mari un appartement suite à la vente de notre maison familiale devenue trop grande. Mes trois enfants ont accepté de me laisser la part qui devaient leur revenir après le décès de leur Papa. Malheureusement, peu de temps après cet achat, leur comportement a changé et je voudrais savoir, s'il m'arrivait un problème qu'elle est la part légale qui leur revient obligatoirement sur mon héritage personnel. En effet, j'envisage de faire don à une association d'enfants en difficulté d'une partie de mes biens.

Je sais que la moitié de la vente de cet appartement leur revient, puisqu'elle provient de la succession de mon mari, mais c'est pour la part de succession me concernant que je me pose des questions.

Je vous remercie infiniment de bien vouloir tenter de répondre à mes questions.

Par **youris**, le **12/08/2013** à **12:12**

bjr

vous ne pouvez disposer que de la quotité disponible qui est dans votre cas de un quart de votre succession.

vos enfants héritiers réservataires devant recevoir les 3/4 restant s.

cdt